



## ACCIDENT DU TRAVAIL 6 ACCIDENTS MORTELS EN 3 MOIS !

Pour les Travaux Publics, l'année 2019 commence par une véritable série noire, 6 accidents mortels en 3 mois. On ne trouve pas trace dans les statistiques de ces dernières années d'une telle hécatombe !

### 15 janvier 2019 : Digne-les-Bains

La victime qui était dans la tranchée a eu la tête coincée entre la lame et le godet de la pelle mécanique. *(Intérimaire)*

### 14 février 2019 : Sainte-Maxime

Manipulation d'un panneau de coffrage à l'aide d'une pelle sur chenille. Le panneau a heurté le front de la victime puis lui est tombé sur les jambes. *(Salarié)*

### 1er mars 2019 : Martigues

Accident survenu à un compagnon qui se serait trouvé sur le marchepied d'une chargeuse et qui serait tombé, puis écrasé par la machine. *(Sous-traitant)*

### 6 février 2019 : Les Issambres

La victime conduisait une chargeuse et circulait sur une rampe de chantier. L'engin s'est couché sur le côté et la victime a été écrasée sous sa machine lors de ce renversement. *(Salarié)*

### 20 février 2019 : Saint-André-les-Alpes

Une partie du piédroit du tunnel s'est effondrée sur un compagnon, puis le piédroit et une partie de la voûte sont rentrées en rupture, recouvrant entièrement la victime. *(Intérimaire)*

### 7 mars 2019 : Fréjus

La victime réalisait une tranchée avec une minipelle. Lors d'un déplacement, elle a basculé. La victime a été écrasé par l'engin. *(Salarié)*

## PRECONISATIONS ET BONNES PRATIQUES

Sans préjuger des circonstances exactes des accidents et des responsabilités de chacun, il nous est apparu important, avec la CARSAT et l'OPPBTP, de rappeler quelques bonnes pratiques.

Voici une liste non exhaustive de bonnes pratiques :

### Compétences conduite d'engins :

**Obligation :** l'autorisation de conduite est soumise à :

1. Formation,
2. Aptitude médicale,
3. Evaluation théorique + pratique (CACES® ou équivalent),
4. Informations et consignes (plan de prévention, PPSPS, plan de circulation, consignes de sécurité de l'entreprise...).

### Accueil :

- Faire un accueil sécurité à toutes les personnes du chantier afin de présenter les risques généraux et les risques particuliers du chantier.
- Compléter par une formation renforcée au poste de travail pour les intérimaires.
- Réaliser un accueil au poste de travail lors de l'arrivée sur le chantier.
- Présenter la méthodologie retenue pour les travaux à réaliser.

### Bonnes pratiques de chantier:

#### Préparation de chantier :

- Définir de(s) mode(s) opératoire(s).
- Elaborer du plan de circulation, avec séparation et matérialisation des flux piétons et engins / véhicules à chaque fois que c'est possible
- Choisir du matériel en fonction des travaux à effectuer.

#### Conduite d'engins :

- Ne pas conduire un engin sans y être autorisé (autorisation de conduite de l'employeur).
- **Avant** de prendre les commandes : contrôle visuel, présence certificat CE et rapport VGP avec levées des remarques éventuelles / 3 points d'appui pour monter / ceinture de sécurité en état de fonctionnement.
- **Pendant** : rester vigilant à son environnement (piétons, lignes électriques, obstacles...) / ne pas être sous emprise de drogue, alcool ou tout autre psychotrope / ne pas transporter une personne sur le marchepied / arrêter toute manoeuvre quand un piéton est dans la zone de l'engin / accorder aux piétons l'accès dans la zone d'évolution de l'engin (en circulation ou en manoeuvre) / Klaxonner (1 coup) à chaque reprise de déplacement.
- **Après** : stationner l'engin dans un endroit approprié, et retirer systématiquement la clé.

#### Pour le personnel à pied :

- Se placer dans la zone sécurisée de visibilité du conducteur.
- Se signaler auprès du conducteur et attendre son accord pour entrer dans la zone d'évolution de l'engin : attendre l'arrêt de toute manoeuvre pour intervenir / rester visible, s'assurer d'être vu et informer le conducteur de la sortie de zone.

**Communiquer avec sa hiérarchie en cas de doute sur la prévention-sécurité du chantier et réaliser des causeries dès que nécessaire afin de rappeler les règles.**

En collaboration avec :

